

Léon n'avait pas encore été envoyée ; mais celles qui avaient été adressées aux ducs de Mantoue et de Parme, avec la signature imitée du roi, étaient parties. Dès le 23 octobre, Bouthillier s'empresse d'écrire à Richelieu : « J'ai envoié trop diligemment à ce que je voy, les lettres du roy à M<sup>r</sup> de Mantoue et au duc de Parme, dont je vous demande très humblement pardon ; et encore que le fait d'autrui, en cela, ne me doive pas servir d'excuse, je vous diray néantmoins sur mon honneur, que ç'a esté contre mon advis, aiant suivy celui de mon premier commis, qui m'a insisté, mais de bonne foy. »

Bouthillier cherche donc à s'excuser en rejetant sur un subalterne la responsabilité d'un acte aussi grave. Et écrivant de nouveau au cardinal, le 30 octobre, il affirme que quand il a loué le traité, il n'avait lu que l'abrégé de M<sup>r</sup> de Léon ; mais il détruit lui-même aussitôt la valeur de cette excuse, en déclarant que s'il avait lu le texte même, il n'aurait pas agi autrement ; « d'ailleurs, dit-il en effet, je vous avoue que, *in verbo* du P. Joseph, j'eus presque juré *in verbo magistri* sans le voir (38). Il fait plus : il reproche maintenant à Schomberg, qui a désapprouvé le traité tout d'abord et de lui-même sans attendre l'avis du cardinal, de ne pas le désapprouver assez : « Je me suis un peu estonné de ce que M. le mareschal de Schomberg n'a trouvé le traité deffectueux qu'en ce qui est de Casal (qui est, à la vérité, le principal point), mais il se peut dire que les autres que vous avés remarqués ne sont guère moins considérables (39). »

---

(38) AVENEL. III. 944.

(39) AVENEL. III. 945.